



En bref



Rentrée scolaire

Plusieurs choix pour le bénéfice des heures :

1. **Option A : 2H matin / 2H l'après-midi**
→ obligation retour au poste de travail entre les 2 créneaux
→ Pas de possibilité de crédit horaires. Plafonnement total des heures à la journée théorique de travail.

La liste des salarié(e)s concerné(e)s sera établie par le responsable et envoyée à la RH, en septembre.

Attention: Salariés avec plusieurs enfants concernés par des jours différents de rentrée des classes :

- ❖ Pas de possibilité de répartir sur 2 journées différentes les 2 créneaux de 2H.
2. **Option B : ½ journée rentrée scolaire matin ou après-midi + présence au poste**
½ journée rentrée scolaire à saisir par le/la salarié(e) dans self RH et à valider par le responsable
 3. **Option C : ½ journée rentrée scolaire et pose ½ CP ou ½ RTT**
Les 1/2 journées sont à saisir par le/la salarié(e) dans self RH et à valider par le responsable

CITATION: «Savoir pour prévoir, afin de pouvoir ». **Auguste Comte**



Médaille du travail

Dernière promotion pour bénéficier à 100% du montant de la gratification précédemment applicable dans son entité d'origine : **01/01/2018**

Les préalables :

- Non proratisée si au moins 10 ans d'ancienneté dans le groupe AG2R LA MONDIALE (contrats CDD et/ou CDI).
- Avoir les annuités nécessaires, tout employeur confondu
- Respecter les règles suivantes de non cumul :
Entre 2 gratifications médaille → 5 ans
Entre prime anniversaire (*) et la gratification médaille du travail → 3 ans

Les délais:

1. Dépôt en préfecture du dossier avant le 15/10/2017.
2. Remise du diplôme à la DRH dans un délai maximum d'**1 an suivant la date de promotion.**

La fiscalité:

Exonération de charges sociales (CSG, CRDS, SS, RC et impôts sur le revenu) si son montant n'excède pas le **salaire mensuel de base** du bénéficiaire (du mois de la promotion).

Dans la négative, le différentiel est assimilé à du salaire et est donc assujéti aux charges sociales, soumis donc à l'impôt sur le revenu.

Fiche pratique sur Déclics :

Doc RDG/RDG/RH//Règlementation sociale et avantages sociaux AG2R Réunica /Dispositifs sociaux.

(*): **Avantage ex REUNICA pour 25 et 38 ans d'ancienneté dans le groupe maintenu, en mesure transitoire, jusqu'au 31/12/2018.**

Nos communications sur notre site :

<http://ag2r-reunica.unsa.org/>

En un clic, inscrivez-vous à notre newsletter :

UNSA@ag2rlamondiale.fr